

# LA PROCÉDURE D'ALERTE

## 1 PLATEFORME DE RECUEIL



**Connaissance ou suspicion d'une situation** de violences sexuelles, harcèlement ou bizutage.

**Recueil et saisie** des informations sur la plateforme de l'association : [colosse.signalement.net](https://colosse.signalement.net)

## 2 RENSEIGNEMENT & CONTACT



**Réception des éléments** par le pôle d'accompagnement des victimes de l'association composé d'une juriste, de deux psychologues et d'une référente violences sexuelles.

**Prise de contact avec la structure, le signalant ou la victime** dont les coordonnées ont été renseignées sur la plateforme.

## 3 TRAITEMENT DE LA SITUATION



**Si nécessaire, élaboration et transmission d'un signalement ou d'une Information Préoccupante aux autorités compétentes** (judiciaires / administratives / fédérales) par le pôle d'accompagnement des victimes.

*En cas de signalement réalisé par un club sportif ou une personne extérieure, la fédération est informée de la situation.*

## 4 ACCOMPAGNEMENT



**Accompagnement de la structure, de la victime et des victimes collatérales** par une des psychologues et la juriste de l'association.

**J'AI BESOIN D'AIDE**

Écoute &amp; accompagnement

**JE SUIS TÉMOIN**

Informations &amp; orientation

**JE VEUX AGIR**

Informations &amp; orientation

## NE LAISSONS PAS LES VIOLENCES GAGNER DU TERRAIN !

Reconnue d'utilité publique, l'association Colosse aux pieds d'argile a pour missions la sensibilisation et la formation aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement en milieu sportif ainsi que l'accompagnement des victimes.





***SIGNALER LA SITUATION D'UN  
ENFANT EN DANGER,  
C'EST DÉJÀ LE PROTÉGER***